ART. 29 N° II-1002

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N º II-1002

présenté par

Mme Pires Beaune, Mme Rabault, M. Dussopt, M. Jean-Louis Bricout, M. Vallaud, Mme Bareigts, M. Alain David et Mme Battistel

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.